

*Concours général  
Session 2008*

---

*Concours général des lycées*

**Rapport de jury  
Composition en langue arabe**

*- Classes terminales ES, L et S -*

*Rapport de M. Michel Neyreneuf,  
inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional de l'Éducation nationale,  
président du jury*

*Décembre 2008*

---

## RAPPORT DU JURY

---

Cette année, le jury a choisi de proposer un texte d'un auteur égyptien très connu, Taha Hussein (1889-1973). Devenu aveugle à l'âge de 3 ans, il arrive à poursuivre des études à l'Université d'Al-Azhar, puis bénéficie d'une bourse pour aller étudier à la Sorbonne où il soutiendra une thèse sur la pensée d'Ibn Khaldoun. Revenu en Egypte (après s'être marié à une française), il embrasse la carrière enseignante qui le mènera jusqu'aux fonctions de Ministre de l'Education. Dans le passage proposé, l'auteur présente un livre récemment publié, écrit en français par une Egyptienne. Il se met à analyser les aspects positifs et négatifs de cette situation, plaide pour la nécessité d'entreprendre un vaste mouvement de traductions des œuvres étrangères en arabe et en appelle à une redynamisation et à une généralisation de l'enseignement de l'arabe en Egypte.

La première question invitait à analyser le texte en dégageant la problématique posée par les écrivains (arabes) qui rédigent en langue étrangère et ses conséquences sur la vie culturelle et intellectuelle des pays arabes. Puis, il s'agissait de revenir sur la part de responsabilité incombant à l'Etat pour défendre la langue arabe.

On attendait des candidats notamment :

- qu'ils fassent référence aux aspects de la vie de l'auteur qui permettaient de remettre ce passage dans son contexte (son bilinguisme, ses études à la Sorbonne, sa défense de la langue arabe, ses responsabilités à la tête de l'Education, voire son mariage avec une française)
- qu'ils montrent que cette question s'est posée à de nombreuses époques (dans les deux sens : non-arabes écrivant en arabe et vice-versa) et reste très contemporaine (Amin Malouf, Tahar Benjelloun, etc... même si on peut s'interroger dans le cas de certains de ces auteurs : le français est-il pour eux vraiment une langue étrangère ? ou ne s'agit-il pas plutôt de « bilinguisme maternel » ?). D'autres noms pouvaient être cités montrant la complexité de cette question. Ainsi Jubran Khalil Jubran dont beaucoup croient qu'il a écrit « Le Prophète » en arabe... ou Mohammed Choukri dont le roman autobiographique « Le pain nu » a d'abord été publié dans une traduction en français avant son édition originale en arabe...
- qu'ils citent aussi les divers mouvements d'arabisation ou de redynamisation de la langue arabe au cours des siècles, en y précisant le rôle de l'Etat.

La seconde question interrogeait les candidats sur leur propre expérience du bilinguisme.

### Commentaire

Le jury constate que le niveau général des copies est, cette année, un peu moins bon.

Cette différence est due avant tout à la langue. Beaucoup de copies accumulent des erreurs graves : fautes d'accord, absence de marque du cas direct indéterminé, fautes d'orthographe étonnantes, ignorance des règles d'écriture de la hamza... Par ailleurs, même les meilleures copies sont truffées de répétitions, de redondances, de clichés... La langue employée par certains manque de fluidité, au point de nuire considérablement à la compréhension du propos.

Le deuxième défaut relevé est le manque de rigueur dans l'analyse. Les différents aspects qui devaient être abordés sont éclatés et éparpillés dans différentes copies, et rarement précédés d'une introduction. Très peu de candidats ont fait une analyse structurée, progressive, nuancée, du texte proposé. Enfin, beaucoup de candidats se contentent de résumer ou de paraphraser le texte.

Le troisième défaut concerne la culture et tout particulièrement la culture littéraire. Peu d'analyse des grandes périodes de traduction (par exemple en Andalousie, ou avec la littérature du Mahjar et la Nahda). Peu de références aux aspects importants de la vie de l'auteur, qui permettaient d'explicitier certaines de ses phrases. De plus, les critiques faites à l'enseignement privé ont été peu analysées. Enfin, il aurait été intéressant de faire remarquer les liens existant entre les mouvements de traduction et la naissance du roman et du théâtre arabes.

La 2ème question sur le bilinguisme a été plus convenablement traitée, malgré de nombreuses répétitions avec ce qui avait été dit à la 1ère question.

La question aurait pu être traitée de façon plus personnelle par rapport à l'apport du bilinguisme pour chacun, au-delà des discours trop attendus sur la mondialisation. (côté utilitaire : il faut connaître les langues pour des affaires, pour le tourisme, etc.).

## Version

Le passage à traduire ne présentait pas de difficultés de compréhension, même si la syntaxe de l'auteur est souvent élaborée et complexe. En revanche, il n'était pas facile, voire difficile à transposer en bon français.

Peu de candidats ont bien réussi à rendre dans un français correct le sens du passage. Enfin, les fautes d'accord et d'orthographe sont légion.

## Proposition de traduction

Cependant, tu sais pertinemment que l'écrivain est égyptienne : elle a grandi à Alexandrie, elle y a vécu et elle y vit encore. Et pourtant elle a adopté la langue de Molière, bon gré mal gré, comme miroir pour refléter ses sensations et ses sentiments, son esprit et son cœur, et comme outil pour s'exprimer à l'écrit comme à l'oral. Égyptienne par la patrie et les sentiments, elle est cependant française par la langue, par les représentations et par la pensée. Des écrivains comme elle, hommes ou femmes, ne sont pas peu nombreux en Égypte. Chacun d'entre eux maîtrise parfaitement le français, écrit une prose magnifique et compose des poèmes sublimes dans cette même langue. Je m'interroge : est-ce un bien ? est-ce un mal ? Je dirais plutôt que c'est un bien par certains aspects.